

le Courrier Départemental

Le mensuel de la CGT du 69

N° 6 - Juin 2022



NUMERO SPECIAL



Notre vie syndicale Pourquoi? Comment?

- Agendas
- Financement
- Jeunesse
- IHS
- Continuité syndicale

• Edito

Nous y sommes, la période estivale de vacances arrive !!!

Traditionnellement la période de juillet-août est l'occasion pour les travailleur-ses de profiter de leurs congés payés gagnés depuis 1936 !

Certes, le droit aux vacances n'est pas une réalité pour tou-tes, loin de là, mais nous pouvons quand même nous accorder sur le fait que, durant cette période, l'activité syndicale se ralentit du fait de l'absence des militant-es et des travailleur-ses.

Pour autant, cette période peut, et doit être mise à profit pour préparer la rentrée en anticipant la rentrée sociale, en travaillant à l'amélioration de notre vie syndicale.

Améliorer notre vie syndicale, cela passe par agir sur toute une série de leviers, qui, mit bout à bout, peuvent améliorer l'action du syndicat. Mieux communiquer, regagner la capacité à agir collectivement pour peser dans le rapport de force, décider ensemble des moyens pour mobiliser, c'est bien là tout le but d'une bonne vie syndicale !

La rentrée sociale va devoir être à la hauteur des attaques programmées par le président Macron, casse des retraites, désorganisation des services publics (loi 3DS, santé, énergie ...)

Dans la situation, plus que critique pour beaucoup d'entre nous, il y a une urgence à organiser les conditions d'obtenir de partout des augmentations de salaires, des revalorisations de pensions et de minimas sociaux. Ensemble, créons les conditions d'aller chercher notre dû !

C'est pourquoi, le collectif d'animation a décidé de consacrer ce numéro du courrier départemental de l'été aux questions de vie syndicale.

Bel été à toutes et tous, en « cultivant notre jardin syndical » (G. Seguy)

Jérôme Bation

**Membre de la CE de l'UD
Secrétaire à la vie syndicale**

SOMMAIRE

- PAGE 2 : **L'Édito**
 PAGE 3 : **Agendas - Les chiffres**
 PAGE 4 à 11 : **Dossier Vie Syndicale**
 PAGE 12 : **Macif**

LA CGT SUR LA TOILE

Site de l'UD CGT 69 <http://www.ud69.cgt.fr/wp/>

Site du CR CGT AURA <https://www.cgt-aura.org/>

Site de la CGT <https://www.cgt.fr/>

Site de la NVO <https://nvo.fr/>

Suivez nous sur Facebook : Ud Cgt du Rhône

le COURRIER DÉPARTEMENTAL

Union Départementale CGT du Rhône et de la Métropole de Lyon

215 cours Lafayette 69006 Lyon

Tél. : 04 72 75 53 53 - Fax : 04 72 75 53 59 - Email : ud69@cgt.fr

Directeur de publication : Jacky ABADA

Rédactrice en Chef : Sandrine GAMMOUDI SAUZEAT

Mise en page : Collectif Communication de l'UD CGT 69

n° CPPAP : n° 0919S07039

ISSN : 1266-1465 -



• Agendas

Vos rendez vous de la rentrée

A noter dans vos agendas

› Mardi 6 Septembre

Assemblée Générale de Rentrée

8h30 - Bourse du Travail (Salle Louis VIANET)

› Jeudi 6 Octobre matin

Comité Général de l'Union Départementale CGT 69

8h30 - Bourse du Travail (Salle Louis VIANET)



LES CHIFFRES...

Smic (source service-public.fr) (déduction des cotisations salariales)

Smic	Montant brut	Montant net
Smic horaire	10,85 €	8,58 €
Smic mensuel	1 645,58 €	1 302,64 €
Smic annuel	19 747,00 €	15 631,75 €

Taux d'inflation (source INSEE)

2017	2018	2019	2021	04/2022
1%	1,8%	1,1%	1,6%	5,2%

la cgt UD 69
Engagée, solidaire

VOUS SOUHAITE

LES CONGÉS PAYÉS,
UNE VÉRITABLE
RÉVOLUTION

1936

VIVE LA LUTTE

**DE BONDS
CONGÉS PAYÉS**

1936, SOUS LA PRESSION SYNDICALE ET LES GRANDES GRÈVES,
LES TRAVAILLEURS ARRACHENT 15 JOURS DE CONGÉS PAYÉS !

DOSSIER:

Notre vie syndicale Pourquoi? Comment?

L'intérêt d'un plan de travail : décider ENSEMBLE pour faire ENSEMBLE

Depuis de nombreux mois, la CGT est mobilisée aux côtés des salarié.e.s, privé.e.s d'emploi, et retraité.e.s dans les différentes journées de mobilisations et de grève sur notre territoire.

Pour être toujours à l'initiative, la CGT encourage ses syndicats à se doter de plans de travail, en faisant l'état de nos forces organisées. Il ne s'agit pas de « se faire plaisir » en fignant un plan de travail parfait et millimétré, mais bien de se doter de priorités à la hauteur des enjeux portés par les salariés !

Car nous ne pouvons pas attendre les attaques patronales et gouvernementales pour agir, nos luttes et mobilisations doivent être issues de réflexions menées à tous les niveaux dans nos structures CGT.

En effet, face à l'agenda imposé par le patronat et les instances, les directions des syndicats sont souvent concentrées sur la gestion de l'urgence, à éteindre le feu de prairie allumé par les directions des entreprises et administrations, plutôt qu'à cultiver notre riche jardin syndical.

Bien souvent, l'urgence du moment rend impossible la participation de tou.te.s, et parfois même la prise de décision collective.

La démocratie syndicale est cependant l'outil permettant de s'assurer que les priorités du moment sont bien les bonnes.

En effet, **la démocratie syndicale remplit deux objectifs : s'assurer que la décision prise soit la bonne, grâce à la participation du plus grand nombre et s'assurer que celles et ceux qui la prennent la font appliquer.**

Ainsi, la participation des syndiqué.e.s à la prise de décision apparaît comme une nécessité. La démocratie syndicale étant alors garante de l'efficacité de notre action et en définitive de notre capacité à gagner sur notre adversaire de classe.

La nécessité de se doter d'un plan de travail et de priorités partagées ne peut cependant être vécue comme un fardeau

par les directions syndicales. Bien au contraire, c'est la vie syndicale qui donne toute sa richesse à notre syndicalisme.

La fragmentation des collectifs de travail tend néanmoins à se généraliser : statuts, types de contrats, sous-traitance, horaires variables, télétravail... Tout est fait pour empêcher les salariés de se réunir.

Maintes fois, les conditions imposées par le patronat rendent impossibles de réunir tous les syndiqué.e.s, d'autant plus que les salarié.e.s et donc syndiqué.e.s sont souvent contraint.e.s d'habiter en dehors des centres villes du fait de l'augmentation du prix du foncier.

Face à ces freins à l'action syndicale, développons et généralisons des assemblées de syndiqué.e.s adaptées à la réalité de nos syndiqué.e.s et militant.e.s : sur le poste, à la machine à café, à la pause, entre deux coupures et sur les sujets qui les intéressent et que celles-ci et ceux-ci veulent mettre à l'ordre du jour !

D'autant plus qu'un certain nombre de sujets majeurs s'imposent à la discussion :

- La nécessité de mener des plans de syndicalisation dans certains ateliers, services, dépôts
- Les élections professionnelles, dans le privé, mais bientôt dans la fonction publique
- Les NAO et sujets revendicatifs propres à l'entreprise
- Des sujets politiques d'ampleur que la majorité présidentielle, même réduite, pourra nous imposer

C'est bien à partir des réunions de directions des syndicats et des assemblées de syndiqué.e.s que nos syndicats sauront se doter de priorités partagées et d'un plan de travail à même de gagner sur nos revendications.

En proximité avec les Unions Locales

Dans cette continuité : pour mutualiser les moyens et échanger autour des expériences mises en œuvres, le premier niveau auquel ont accès nos syndicats en dehors



de l'entreprise est bien souvent celui des Unions Locales. Sur le territoire du Rhône, les Unions Locales sont là-encore le reflet du salariat, et donc de nos syndicats. Malgré toutes les difficultés, celles-ci sont bien souvent la première porte ouverte sur l'organisation que rencontrent les salarié.e.s lorsque celles-ci et ceux-ci prennent contact avec la CGT, là où elle n'est pas présente dans l'entreprise. De même, elle est le lieu adéquat pour l'organisation des précaires et privé.e.s d'emploi de son territoire.

L'Union Locale a pour fonction première de coordonner et d'impulser l'activité syndicale, revendicative et démocratique des syndicats de son territoire. Elles ne sauraient donc fonctionner sans la présence, l'implication et la participation régulière des syndicats de son territoire.

L'UL a la prérogative d'organiser la tenue de la formation syndicale « Participer à la vie de la CGT » sur son

territoire. Le suivi rigoureux de ces stagiaires est pour l'UL, et pour toute la CGT, un vivier de militant.e.s important.

L'implication de nos syndicats dans les Unions Locales est néanmoins la condition sine qua none de la confédéralisation de nos luttes. Sans cela, les enjeux revendicatifs du moment auront bien du mal à passer le seuil de l'entreprise.

Là encore, les UL sont l'un des outils de l'action de la CGT permettant d'assurer la cohésion entre nos syndicats et donc le déploiement de l'action CGT de manière interprofessionnelle sur tout le territoire. Là où nous sommes, mais aussi là où nous sommes absent.e.s, d'où la nécessité de plans de déploiement partagés entre syndicats, UL, UD et fédération.

La parole à ... Boris PATOIS

syndicat STEPPI, membre de la CE du syndicat et membre de la CE de l'UD

○ **Le Courrier Départemental :** Comment fonctionnez-vous dans ton syndicat pour le travail de terrain ?

► **Boris :** Depuis 2015, création de la métropole, notre organisation syndicale CGT STEPPI, spécialisée essentiellement en direction des agents de catégorie C, travaille à la mise en place d'un référent par service. La fonction que m'a confiée mon syndicat est celle de référent des Collèges.

Accompagné.e.s de camarades de notre commission exécutive (femmes et hommes de métiers différents), nous allons dans les collèges de la métropole (82) pour rencontrer nos agent.e.s (+ de 600).

○ **Le Courrier Départemental :** Quels sont les sujets abordés ?

► **Boris :** Avec les informations envoyées par l'UD CGT 69, la Coordination Syndicale Départementale du RHONE, notre syndicat, deux jours par mois, nous organisons des visites physiques pour apporter infos, documents, tracts,... et à la demande nous mettons en place des Réunions d'Information Syndicale. De ces RIS ressortent souvent les mêmes préoccupations. Des attentes en terme de moyens et de conditions de travail, des questions sur le devenir de leur métier, de leur statut, leur carrière et avancement de grade ou d'échelon, sur la politique menée par la métropole et plus général le dégel du point d'indice, des augmentations de salaires.

○ **Le Courrier Départemental :** Quel retour avez-vous de ces visites ?

► **Boris :** Majoritairement les agent.e.s apprécient nos visites, même si parfois quelques réticences persistent. A partir du moment où les informations que nous apportons sont fiables et argumentées, il y a une reconnaissance pour notre organisation, son travail, sa persévérance. Une confiance réciproque s'installe avec les agent.e.s.

Nous proposons régulièrement la syndicalisation comme outil pour devenir acteur.trice et non plus spectateur.trice des choix pris par nos gouvernements, nos dirigeant.e.s, nos politiques. Alors, de temps en temps, des agent.e.s nous rejoignent et se syndiquent.

DOSSIER : Notre vie syndicale Pourquoi ? Comment ?

La parole à ... Lucien RAJEWSKI secrétaire général du syndicat CGT Montabert, animateur DLAJ.

○ **Le Courrier Départemental** : Dans ton syndicat, comment se fait le travail de terrain, auprès de quel type de salarié.e.s, service, à quelle fréquence ?

► **Lucien** : Mis à part dans la maison blanche (les bureaux) où « les cols blancs » n'apprécient pas trop notre venue dans leurs espaces, le travail de terrain se fait dans tous les ateliers. Nous passons régulièrement, deux fois par mois, voir les salarié.e.s et discutons avec elles et eux des problématiques qu'ils.elles peuvent rencontrer afin d'essayer de trouver une solution. Ces problématiques sont très diverses : sécurité, conflit avec un.e autre salarié.e ou avec la hiérarchie, conditions de travail, manque de moyens pour mener à bien leurs tâches.

○ **Le Courrier Départemental** : De quoi parlez-vous avec les salarié.e.s ? Est-ce que c'est simple, facile, faut-il une formation particulière ou des compétences particulières ?

► **Lucien** : La plupart de nos discussions se font à la machine à café, les langues se délient beaucoup plus facilement autour d'un café qu'au poste de travail. Nous parlons de tous les sujets sur lesquels nous sommes interpellés : NAO, intéressement, participation, problèmes individuels, amélioration de qualité de vie au travail, polycompétences parfois difficile pour certain.e.s. Dans ce cas, nous essayons de voir avec la hiérarchie afin de trouver ensemble une formation qui pourrait aider le.la salarié.e.

Pour ma part, je ne pense pas qu'une formation particulière soit nécessaire, mais malgré tout, toute formation est enrichissante et servira un jour ou l'autre. Une compétence qui me semble requise pour mener à bien son mandat, c'est tout simplement d'être humain, de savoir écouter les salarié.e.s et faire son possible pour répondre à leurs attentes.

○ **Le Courrier Départemental** : Est-ce qu'après votre passage ou le jour même, des collègues se syndiquent à la CGT ? »

► **Lucien** : Il est très rare de syndicaliser un ou une collègue juste après notre passage. Le travail de syndicalisation est un travail de longue haleine, il se compose de plusieurs phases :

- Une phase où le.la salarié.e observe nos résultats, nos combats gagnés, nos combats perdus. Il ou elle faut qu'il ou elle intègre qu'il ou elle n'est pas seul.e, que nous sommes là pour lui.elle et avec lui.elle.
- Une phase de réflexion, où là, notre rôle est de faire découvrir la CGT en évoquant son histoire, ses conquises, sa force.
- Une phase pour expliquer les avantages d'être syndiqué.e à la CGT : que tout le monde a sa place à la CGT, que la CGT c'est avant tout la défense des salarié.e.s, que la CGT est un syndicat national avec des élu.e.s dans toute la France et de proximité avec un grand pouvoir d'action.
- Une phase expliquant le suivi et les droits de nos syndiqué.e.s par les formations, les réunions syndicales, la prise de parole, la liberté d'agir individuellement ou collectivement, qu'à la CGT, il.elle prendra la place qu'il.elle aura envie de prendre avec le degré d'investissement qui sera le sien.
- La dernière phase, la reconnaissance du travail accompli, je parle bien entendu de la syndicalisation, le moment jubilatoire où le.la salarié.e signe son engagement.



Syndiquer les jeunes travailleuses et les jeunes travailleurs : une nécessité aujourd'hui

Si la CGT a eu une telle longévité en tant qu'organisation, qu'elle a été l'outil pour conquérir tant de choses pour les travailleurs et travailleuses (salaires, conditions de travail, garantie collective, sécurité sociale...), c'est parce qu'elle a su tout au long de son histoire se renouveler et intégrer à son action des nouvelles générations de militantes et militants.

Aujourd'hui ne fait pas exception : convaincre des jeunes travailleuses et travailleurs de se syndiquer à la CGT, c'est un enjeu vital pour défendre ce que nos anciens et anciennes ont conquis, et conquérir de nouveaux droits ! Dans chacun de nos syndicats, chacune de nos unions locales, il nous faut donc travailler à accueillir les jeunes salarié-es lorsqu'ils arrivent dans nos entreprises ou services, dans les permanences syndicales, à adapter notre communication et nos supports de communication afin de les toucher plus efficacement.

Cela suppose aussi de leur faire de

la place dans nos organisations, leur transmettre des savoirs faire militants, par la formation, tout en leur donnant la possibilité de prendre en main des mandats et participer à la construction du syndicat ! N'hésitons pas à en discuter dans nos sections, nos CE de syndicats, afin de faire de cette question une priorité.

Cela veut dire aussi réfléchir à l'adaptation de nos organisations aux nouvelles réalités du salariat. Les jeunes étant plus exposé-e.s à la précarité (24 % des jeunes de moins de 25 ans privés d'emploi, beaucoup en CDD, en intérim, voire sous statut d'auto-entrepreneur-euses contraint), changeant plus souvent d'employeur, il nous faut réfléchir à des structurations qui permettent de les intégrer dans des collectifs syndicaux durables et pas uniquement centrés sur une seule entreprise. Les syndicats doivent donner les moyens aux collectifs jeunes de vivre. Ces collectifs ne servent pas à faire du jeunisme, mais sont des groupes permettant aux

jeunes de s'exprimer sans contraintes et de proposer de nouvelles dynamiques. Que leurs initiatives réussissent ou échouent, elles leur permettent toujours d'apprendre et d'engranger de la confiance dans la prise de responsabilité.

Enfin, il est important de renouer avec l'éducation populaire. Il est important de se saisir des sujets de société, comme l'environnement, qui sont au cœur des préoccupations de la jeunesse. Beaucoup de jeunes délaissent le syndicat pour les milieux associatifs pensant y voir plus de liberté. Il faut aller à la rencontre de toutes et tous et recouvrir des lieux de rassemblement.

La fraternité est aussi la force de la CGT et pour lutter ensemble il faut aussi vivre ensemble. Les jeunes sont à la recherche de ce contact et cette proximité.

Retroussons-nous les manches, et laissons de la place aux jeunes !!

La parole à ... Antoine BEDIN

membre de la CE de la CGT Educ'Action 69 où il partage des responsabilités avec d'autres camarades au sein du Pôle non-titulaires

○ **Le Courrier Départemental** : Tu es assistant depuis 3 ans en collège puis en lycée, vous vous êtes battu par des grèves successives entre 2019 et 2022 et vous avez obtenu un début de victoire puisque les AED auraient une possibilité d'être CDIés au delà des 6 ans de contract actuelles. Ou en êtes vous ?

► **Antoine** : Alors évidemment le combat continue et passera par notre capacité à renforcer l'organisation des AED dans la CGT qui est l'outil le plus précieux des travailleuses et travailleurs, quelle que soit leur profession, pour s'unir, lutter et gagner durablement.

J'insiste sur l'organisation syndicale, sur l'organisation dans la CGT. Trop souvent quand s'initie des luttes, celles-ci sont confondues dans une dynamique de collectif qui, si elle se fixe des aspirations très combatives, est systématiquement prostrée dans un corporatisme étouffant directement sur le court-terme.

○ **Le Courrier Départemental** : En tant que jeune pourquoi t'es tu syndiqué à la CGT ?

► **Antoine** : Être à la CGT c'est se battre avec toutes les travailleuses, tous les travailleurs. Rejoindre la CGT Educ'Action, c'est s'unir au sein du syndicat de tous les personnels de l'Éducation Nationale. C'est souscrire à la réflexion et au programme que nous portons pour révolutionner l'école, pour en faire non plus ce à quoi aspire la bourgeoisie, un pressoir infernal au service de la sélection et du profit, mais un lieu d'émancipation et de dignité.

Au-delà, rejoindre la CGT Educ'Action c'est rejoindre la CGT tout court !

DOSSIER : Notre vie syndicale Pourquoi ? Comment ?

Au même titre que notre syndicat de l'éducation dispose de son programme, de sa vision, celle-ci s'unit à toutes celles portées par les différentes fédérations pour former, dans notre Confédération, une vision critique, claire, unifiée et générale de la société capitaliste que nous combattons. Pour partir à la conquête d'une société nouvelle qui reste à bâtir collectivement et qui porte en elle les fondements d'une société faite par et pour les intérêts, besoins et aspirations de tous les travailleurs et travailleuses, la CGT propose un plan de bataille. Ainsi, le syndicalisme CGT c'est aussi bien les batailles locales, dans un établissement scolaire, un entrepôt logistique ou un supermarché, que les batailles d'envergure nationale pour avancer tous et toutes ensemble contre le recul social et pour la conquête de nouveaux droits. **Et quelle que soit l'échelle, face à un patron comme face à tout le patronat, la seule solution c'est l'organisation et l'unité. Un pour tous et tous pour un :** c'est le sens de la confédération, au-delà de nos conditions particulières, que nous soyons surveillant, postier, métallurgiste ou livreur, nous appartenons à la même classe des travailleuses et travailleurs.

○ Le Courrier Départemental : Que dirais tu à d'autres jeunes pour les amener au syndicat ?

► **Antoine :** En tant que jeune travailleur, je dirais aussi qu'il est important pour nous, qui sommes à une étape à la fois dynamique et charnière de la vie, de nous engager sans hésitation et avec cœur dans le syndicat !

L'unité et l'organisation c'est tout ce que le patronat cherche à nous dissuader de faire. Car si la jeunesse est supposée belle, si la propagande patronale nous inonde de sa mentalité individualiste et dresse une image idyllique, le tableau lui est bien noirci. Être jeune travailleuse ou travailleur est surtout aujourd'hui synonyme de chômage de masse, de travail précaire, de bas salaires, de mal-logement, de galères en cascade... Chez un nombre trop important d'entre nous s'insinue une anomie, une perte de sens, un mal-être, qui conduit à la désillusion. C'est ce que le militant CGT Paul Vaillant-Couturier appelait déjà « Le Malheur d'Être Jeune » dans les années 30 et pour conjurer le sort, comme à l'époque, il n'y a pas 36 solutions mais une seule : l'organisation pour ensemble relever la tête.

Jeunes, la CGT nous offre un cadre d'organisation, nous permet de nous retrouver au-delà de nos lieux de sociabilité initiaux pour rencontrer des camarades que nous n'aurions vus que lorsque nous nous rendons à la poste, à l'école, prenons le train ou faisons nos courses. Ici nous sommes toutes et tous ensemble et portons collectivement les propositions de la CGT pour notre jeunesse.

Regroupant des revendications pour le droit au logement, le droit à l'éducation et à la formation, la fin de la précarité, le droit au travail et à défaut le droit à l'indemnisation en cas de privation d'emploi, ces propositions ont besoin, pour l'emporter, de l'engagement massif de toutes et tous. A nous donc d'aller convaincre nos collègues, nos amis, nos voisins, toute la jeunesse populaire, de se reconnaître et de s'unir pour partir à la conquête d'un avenir dans une société à notre image pour ne pas laisser, des écoles aux ateliers, des usines aux universités, ceux qui nous exploitent décider à notre place.

La CGT c'est l'antidote contre la sinistrose car, comme le dicton le dit : celles et ceux qui vivent sont celles et ceux qui luttent !

Continuité syndicale... une nécessité

Notre optimisme, souvent nous fait dire « syndiqué.e un jour, syndiqué.e toujours ».

Force est de constater que malheureusement ce n'est pas toujours le cas. Au moment du départ à la retraite, seulement trois syndiqué.e.s sur dix restent syndiqué.e.s.

Pourtant, une fois libéré des contraintes liées à notre vie professionnelle, nous sommes confrontés aux problèmes sociaux, que ce soit sur le pouvoir d'achat, la santé ou les services publics.

Ce qui nécessite de notre part, d'appréhender un quotidien hors du collectif de travail, et donc un engagement d'une autre façon. Par exemple, en nous occupant des revendications sur notre lieu de vie, logement, transports, services publics.....ou encore en terme de culture, sport, tout cela dans un cadre solidaire et fraternel.

Cet engagement peut (peut-être) répondre à la question que beaucoup de retraitable se posent aujourd'hui, « Comment être utile pendant ma retraite ? »



Notre système de répartition des cotisations : Notre INDEPENDANCE FINANCIERE

Qu'est-ce que COGETISE

Un Outil Confédéral de la vie syndicale lié au système répartition, présenté puis voté lors du 48^{ème} Congrès en 2006

Il favorise et facilite les objectifs de solidarité, d'efficacité et de transparence

Cogétise a été mis en place le 1^{er} janvier 2007

Il assure l'indépendance de toute l'organisation CGT. Il donne les moyens d'une activité syndicale de qualité et permet d'en assurer le développement. La cotisation est égale à 1 % du salaire net, toutes primes comprises.

Il a pour vocation fondamentale de contribuer à développer : l'implantation, le renforcement et le redéploiement de la CGT au service d'une activité syndicale de qualité et en fonction des réalités et exigences.

En s'affiliant à la CGT, les syndicats participent au système

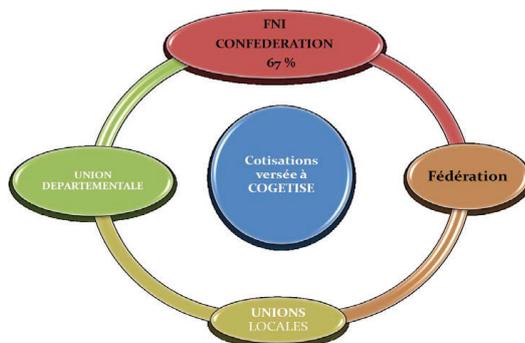
CGT de répartition des cotisations qu'ils reversent. Ce système est nommé « **CoGéTise** ».

Dans quel But ?

Son but exclusif est de recevoir les versements des syndicats et d'assurer leur répartition aux organisations bénéficiaires conformément aux décisions prises au Congrès Confédéral, aux Congrès Fédéraux, Comités nationaux ou généraux des fédérations et Unions Départementales, selon les dispositions adoptées.

Chaque syndicat a la responsabilité de calculer le montant des reversements à effectuer, (facile avec Cogitiel !).

Les responsables à la politique financière (trésoriers-ères) effectuent régulièrement une déclaration, directement sur le site du nombre de FNI et des timbres. Les sommes correspondantes, sont envoyées à l'adresse de l'organisme CGT de répartition des reversements : « **CoGéTise** ».



La Presse confédérale est comprise dans la cotisation

Elle est financée par un reversement **de 3 %** des cotisations FNI,

Tous les syndiqués reçoivent une publication confédérale mensuelle, « LE MAGASINE ENSEMBLE » réalisée par la Vie Ouvrière.

Les fédérations, unions départementales ou régionales qui le souhaitent peuvent éditer un supplément destiné aux syndiqués de leur champ.

Les syndiqués reçoivent cette publication s'ils sont à jour de leur cotisation ; Dixit : si le syndicat a bien effectué les reversements !!

Le Fonds National Interprofessionnel (FNI) organise la solidarité financière entre les organisations de la CGT.

AVANT COGETISE : Les Responsables Financiers avaient plusieurs barèmes de règlements et plusieurs versements à envoyer aux différentes structures !

Chacune d'elles ayant des montants défini en Congrès, Confédération et Fédé (FNI et Timbres) UD, UL, (Timbres) et USD ! (timbres) le tout sous 3 formes de calculs : Ouvriers, Cadres et Retraités Pour les syndicats rayonnant sur plusieurs UL c'était à chaque fois un véritable casse tête chinois ! et il arrivait que la cotisations du salarier ne suffisait pas pour tout régler. Ce qui amener certains à ne pas déclarer quelques cotisations pour garder un de trésorerie.

AVEC COGETISE

Les syndicats ont plus de moyens pour travailler sur leur base... Cogétise apporte donc une simplification de répartition

Les comptes du syndicat ou de l'UL sont-ils déposés pour être publiés ?

1 QUELS SONT LES ORGANISMES QUI DOIVENT DÉPOSER ?

La loi du 20 août 2008 a soumis les organisations syndicales et professionnelles à des obligations d'établissement, d'approbation, de certification et de publication de leurs comptes (art. L.2135-1 à L.2335-6 du code du travail).

La publication des comptes annuels est obligatoire pour les organisations syndicales et professionnelles.

Le décret du 28 décembre 2009 détermine des modalités différenciées d'établissement et de publicité des comptes, en fonction du niveau de ressources des organisations syndicales et professionnelles concernées.

2 QUELS DOCUMENTS DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS ?

Documents comptables à joindre en fonction des ressources de l'organisation :

2.1. Ressources supérieures ou égales à 230 000 euros

- Un bilan, un compte de résultat et une annexe + rapport du commissaire aux comptes (règlement de l'Autorité des normes comptables).

2.2. Ressources inférieures à 230 000 euros et supérieures à 2 000 euros

- Un bilan, un compte de résultat et une annexe sous une forme simplifiée (règlement de l'Autorité des normes comptables).

2.3. Ressources inférieures à 2 000 euros

- Des comptes très simplifiés (Livre mentionnant chronologiquement le montant et l'origine des ressources et des dépenses).

3 SOUS QUELLE FORME DOIVENT-T-ILS ÊTRE DÉPOSÉS ?

3.1. Préparer ses documents

Pour chaque exercice comptable, il convient de préparer un fichier unique en format PDF respectant les critères suivants :

- Compatible avec la version PDF 1.7 (correspondant à la version 8.0 du logiciel Acrobat d'Adobe)

- Aucun document attaché
- Aucun son
- Aucune vidéo
- Aucun caractère non imprimable
- Aucun verrouillage de document par mot de passe
- Aucune protection par certificat
- Aucune apposition de signature
- Pas de compression de fichier
- Poids maximum du fichier 50Mo

A défaut, le fichier ne pourra être traité et sera donc refusé. Pour vous aider à constituer un fichier PDF, ne fiche d'instruction est disponible sur le site de dépôt dès la page d'accueil, sous le titre « Comment constituer un PDF en quelques clics ».

Cette fiche vous guide pour convertir vos fichiers électroniques en version PDF ou assembler plusieurs fichiers PDF en un unique document, à partir d'un logiciel disponible gratuitement sur internet.

4 COMMENT ACCEDER AU SERVICE DE DÉPÔT EN LIGNE ?

Le dépôt et la publication s'effectuent uniquement par voie électronique à partir du

Site <http://www.journal-officiel.gouv.fr/>.

Le service est disponible tous les jours 24 heures sur 24.

La publication pourra donner lieu à facturation au tarif en vigueur à la date de diffusion en fonction des cas de figures exposés dans les Conditions générales de vente.

Vous pouvez accéder à l'application du dépôt des comptes des organisations syndicales et professionnelles depuis le site : <http://www.journal-officiel.gouv.fr/>

En choisissant la rubrique « Comptes annuels des organisations syndicales et professionnelles » puis « Déposer des comptes annuels » sur la page suivante.

Les archives sont notre histoire archiver est un acte militant

Pour tous les aspects de l'activité syndicale, l'histoire est une alliée précieuse. Les luttes, les erreurs, les succès des précédentes générations militantes méritent d'être connus de toutes et tous.

L'histoire constitue un formidable réservoir d'expériences pour aujourd'hui, pour enrichir nos propres réflexions, pour mieux saisir l'importance des conquêtes sociales arrachées et les méthodes mises en oeuvre pour y parvenir.

Les archives sont la preuve du passé, elles témoignent de la réalité des actes, des événements, de l'élaboration de nos analyses, de nos orientations et de nos revendications.

Elles constituent également des preuves pour satisfaire aux exigences légales ou réglementaires ou agir en cas de litige.

Toutes les organisations de la CGT produisent et reçoivent chaque jour de nouveaux documents d'archives, en format numérique ou papier. Correspondance, compte-rendu de réunion, déclaration, tract, affiche, courriel, photographie, montage audiovisuel ou encore compte sur les réseaux sociaux ou page de sites internet sont le fruit de notre activité syndicale.

Cela constitue aussi un patrimoine commun qu'il s'agit de conserver.

A la création du mouvement syndical, les trois fonctions essentielles dans les organisations syndicales étaient le secrétaire général, le trésorier et l'archiviste. Les archives témoignent de la continuité de l'organisation et elles accumulent son savoir.

Archiver est une responsabilité de toute l'organisation,

c'est une tâche politique, c'est oeuvrer pour les générations futures de militantes et militants.

Trop souvent, nos archives ne sont ni triées, ni classées, quand elles ne sont pas jetées à la poubelle. Ce constat est valable pour les archives papiers et numériques.

Il s'agit, pour ces dernières, de conserver tous les supports notamment les disques durs des ordinateurs.

Pour faciliter l'utilisation des archives numériques, il est nécessaire dès la création d'un document de bien constituer ses dossiers, d'avoir des règles de nommage des documents qui permettent de faciliter les recherches ultérieures.

L'Institut d'Histoire Sociale CGT du Rhône a notamment pour mission de collecter, de classer, d'inventorier et de valoriser les archives syndicales.

Il ne faut hésiter à le solliciter. Il peut vous aider pour la gestion de vos archives, leur conservation et leur valorisation.



La CGT vient, en 2022, de lancer une campagne de sensibilisation aux archives. Les militants et militantes de l'IHS peuvent participer à des réunions de bureau, de commission exécutive, des assemblées générales, des congrès pour faire part de leur expérience dans la gestion des archives et aider à la mise en oeuvre d'une politique de gestion des archives.

Un module de formation sur l'archivage des documents numériques est prévu. Dès qu'il sera opérationnel, des journées de formation seront programmées dans le Rhône.

Pour l'IHS CGT Rhône
Pierre COQUAN

En 2022,
la Macif a été élue
**Marque préférée
des Français***



**Et vous, pourquoi
préférez-vous la Macif ?**

Pour Mehdi, c'est pour
ses **prix compétitifs.**

Pour Albert, c'est pour son modèle
d'assureur mutualiste **sans actionnaire.**

Pour Hugnette, c'est pour **la relation
avec son conseiller.**

Pour Laure, c'est pour **son service client
basé en France**.**



La Macif,
c'est **vous.**

* Étude réalisée du 12 au 13 janvier 2022 par La Marque Préférée des Français auprès de 1 022 français, représentatifs de la population française - terrain réalisé par OpinionWay - dans la catégorie « Compagnies d'assurance ».

** Certification AFRC Relation Client France. Certificat 95088 délivré à la Macif par Afnor Certification. Pour en savoir plus : relationclientfrance.fr.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.